

PREREQUIS POUR UNE CONVENTION SIMPLE (avec accord complet) DE SEPARATION pour des personnes non mariées

ETAPES		PRIX MINIMAL PAR PERSONNE jusqu'à 100'000.--	PRIX MINIMAL PAR PERSONNE 100'000.-- à 150'000.--	PRIX MINIMAL PAR PERSONNE dès 150'000.-- à 200'000.--	DESCRIPTIF
OBLIGATOIRE					
1	Devenir membre	fr. 50,00	fr. 50,00	fr. 50,00	Cotisation pour l'année en cours
2	1ère consultation	fr. 50,00	fr. 50,00	fr. 50,00	L'avocate vous reçoit et vous remet la liste des pièces à présenter lors de la 2ème consultation
3	2ème consultation	fr. 100,00	fr. 100,00	fr. 100,00	Remise des documents et préparation du dossier
4	Convention de divorce	fr. 500,00	fr. 700,00	fr. 900,00	Elaboration d'une Convention de Divorce rédigée par l'avocate et bordereaux de pièces. La Convention est envoyée directement par l'avocat sous 15 jours
Total 1 :		fr. 700,00	fr. 900,00	fr. 1 100,00	Prix minimal pour le divorce par personne
FACULTATIF					
5	3ème consultaion	fr. 200,00	fr. 200,00	fr. 200,00	Si besoin d'une autre consultation avant l'élaboration de la Convention
6	4ème consultaion	fr. 250,00	fr. 250,00	fr. 250,00	En cas d'entente difficile et besoin d'une autre consultation avant l'élaboration de la Convention
7	Assistance à l'audience	fr. 300,00	fr. 300,00	fr. 300,00	Assistance de l'avocate à l'audience de divorce
Total 2 :		fr. 1 450,00	fr. 1 650,00	fr. 1 850,00	Surplus possible pour le divorce par personne